La campagne de vaccination contre la grippe saisonnière est prolongée jusqu'au 28 février 2015

Le rôle de la vaccination est essentiel pour protéger les populations les plus vulnérables afin de réduire le risque de décès ou de complications graves.

Depuis plusieurs années, le nombre de personnes vaccinées diminue et cela touche plus particulièrement les personnes âgées, les enfants et les femmes enceintes.

Pour la saison 2014-2015, l'Assurance Maladie prend en charge à 100 % le vaccin antigrippal des personnes pour lesquelles la vaccination contre la grippe est recommandée, essentiellement les personnes âgées de 65 ans et plus ou atteintes de certaines maladies chroniques.

En savoir plus :

Notre article diabète et grippe

Le site du Ministère de la Santé